

(*) MENTIONS À REMPLIR OBLIGATOIREMENT

SECTION*	JUDO/JU-JITSU				Cotisation	
					Adhésion	
NOM *					Licence	
PRÉNOM *					Réduction de 30€ à partir de la 3 ^e activité d'un même foyer Voir modalités ci-dessous	
Date de naissance *					Total à régler	
Sexe*	F*		M*		Tél. portable *	
Ceinture/grade*						
ADRESSE *						
Mail *						
Réduction de 30€ à partir de la 3^e activité d'un même foyer						
La réduction s'applique en dehors de toute autre réduction						
	Nom et prénom				Sections	Réductions
1 ^{ère} activité						
2 ^e activité						
3 ^e activité						-30€
4 ^e activité						-30€
5 ^e activité						-30€
6 ^e activité						-30€

En cas de paiement en plusieurs fois, veuillez indiquer le mois d'encaissement au dos du chèque.

Barème des paiements en plusieurs fois	
Sommes	Nombre de paiements
De 40€ à 299€	De 1 à 3 fois
De 300€ à 599€	De 1 à 5 fois
De 600€ à 1350€	De 1 à 10 fois

L'adhérent ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur, des conditions d'assurances, du droit à l'image et de l'autorisation d'entrée et de sortie enfants.

Le signature précédée de « *lu et approuvé* »



FOYER RURAL DE SEPTEUIL

Siège: Mairie de SEPTEUIL

Bureau: 2, rue Contamine – 78790 SEPTEUIL, Téléphone: 01 30 93 44 06

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h

Mail: frv.septeuil@orange.fr

Site: www.frvscences.com

Foyer Rural Frvscences

Association privée Loi 1901

Affiliée à la Fédération Départementale Foyers Ruraux des Yvelines (F.D.F.R.Y.)

Affiliée au Sport en Milieu Rural des Yvelines (C.D.S.M.R.Y.)

Agréée D.D.C.S. – agrément sport : 78.S.159

Sport et Éducation Populaire - : J.E.P. 930

N° SIRET 785 132 580 00024 - APE 9312Z

Reçu de Monsieur / Madame	
La somme de	
Pour l'inscription de (nom-prénom pour les enfants)	
À la section	
À Septeuil le	
Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant veuillez vous adresser à FRVscences, 2, rue Contamine 78790 SEPTEUIL	
Nom et signature du/de la responsable de l'activité	

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhésion : Votée annuellement en Assemblée Générale, elle est obligatoire pour la saison (septembre /août). Elle recouvre :

- L'assurance (carte F.N.F.R. + R.C. et I.A.),
- La participation aux frais de fonctionnement général de l'association,
- Elle est payable à l'inscription pour la saison et non remboursable.

La cotisation : Déterminée par le Conseil elle permet de prendre en charge le coût de l'activité (frais de personnel, matériel, etc.).

Les cours sont assurés pour un minimum de trente semaines sur une saison d'activité.

Le paiement intégral s'effectue à l'inscription (facilités de paiement possible).

Si après trois séances la cotisation n'est pas versée, le participant sera refusé de l'activité.

Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf pour un motif exceptionnel et après accord du bureau.

Pour les inscriptions en cours d'année, la cotisation se calcule sur la base du prorata temporis.

Licence : Certaines activités nécessitent une licence. Son coût vient s'ajouter à la cotisation.

Règles de vie : Chacun est tenu de respecter et de faire respecter les locaux.

Les règles de courtoisie les plus élémentaires doivent être d'usage entre tous.

Les parents accompagnent et récupèrent les enfants sur le seuil de la salle où **se déroule l'activité**.

Pendant les cours, il est exigé des enfants une attitude correcte : politesse, respect des autres, écoute du professeur.

Tout perturbateur sera exclu, sans remboursement de cotisation, après un avertissement signifié par lettre recommandée.

Responsabilité : Pour les activités sportives, un certificat médical d'aptitude récent doit être fourni au plus tard dans le mois de l'inscription. L'association ne peut être tenue pour responsable de sa non présentation.

Lors de l'inscription les parents doivent fournir un numéro de téléphone où le professeur pourra les joindre rapidement.

Lorsque l'enfant mineur arrive ou rentre chez lui par ses propres moyens, une décharge doit être signée par les parents (**autorisation ci-contre**).

L'enfant mineur est sous la garde des parents avant et après le cours et, dès lors que celui-ci n'a pas lieu pour quelque motif que ce soit.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration, oubli dans l'enceinte des locaux destinés aux activités. Il en est de même pour tout préjudice subi par une personne non titulaire de la carte FNFR

Informatique et libertés

"Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au bureau Frvescences, 2 rue Contamine 78970 Septeuil "

L'ADHÉSION À FRVESCENCES IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

AUTORISATION D'ENTRÉE / SORTIE POUR LES ENFANTS

Je soussigné Mme/M en qualité de Parent / Tuteur

Autorise / n'autorise pas, mon enfant

à arriver et à partir seul de l'activité

Fait à Septeuil, le

Signature

Droit à l'image.

Des images (photos ou vidéos) faites dans le cadre des activités ou lors des manifestations pourront éventuellement être diffusées sur le site ou la page Facebook de l'association à des fins de promotion ou d'information.

En cas de désaccord, veuillez remplir le refus ci-dessous.

REFUS DE DIFFUSION DES IMAGES

Je soussigné Mme/M

Refuse que l'association Frvescences diffuse des photos ou vidéos me concernant ou concernant l'enfant inscrit (*Nom et prénom de l'enfant*):.....

Fait à Septeuil, le

Signature